

003-2024



Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Jouques

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 5 février 2024
à 17h00

Date de la convocation : 30 janvier 2024

Nombre des membres		
Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
11	11	10

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq février à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Etaient présents : Éric GARCIN, Président et Maire, Joëlle JOUVIN, Vice-Présidente et Adjointe au Social, Martine AUSTRUY et Valérie TORCOL, Élus Municipaux, Paul CATHERINEAU, Josiane DEMANGE, Évelyne JUIGNET et Paulette PANSARD, Représentants de la Commune

Bons de pouvoir : Margaux BADROUILLARD donne procuration à Évelyne JUIGNET et Éliane BOYER donne procuration à Martine AUSTRUY

Était absent excusé : Claude NOBLE, Élu municipal

Secrétaire de séance : Martine AUSTRUY

N°2_CCAS_2024 OBJET : Délibération portant sur l'autorisation de signature de la convention avec l'Association 1,2,3 Petits Pas

Le CCAS de Jouques met en place des actions en direction des familles dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) financé par la CAF. La mission du CCAS de Jouques met particulièrement un accent social sur cette aide auprès de l'ensemble des familles et des personnes rencontrant des difficultés au sein de leur foyer.

Ces actions visent à conforter les parents dans leur rôle éducatif. En favorisant le dialogue, l'échange, le partage des savoir-faire, les salariés et les bénévoles engagés dans les projets d'accompagnement à la parentalité peuvent aider les familles à surmonter les difficultés. Ils leur permettent de prendre confiance dans leur capacité éducative, leur responsabilité de protection. Ils favorisent les liens de solidarité et contribuent au renforcement des compétences parentales.

Afin de mettre en place ces actions le CCAS s'associe à l'Association 1,2,3 Petits Pas de Peyrolles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S., ouï l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Président, et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Eric GARCIN, le Maire de la Commune, et Président du CCAS à signer la Convention avec l'Association 1,2,3 Petits Pas.

DIT que la présente délibération, certifiée conforme, sera publiée et rendue exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 5 février 2024
Au registre suivent les signatures





004-2024

Le Secrétaire de Séance

Le Président

Eric GARCIN



Le Président :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le 7/02/2024
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 07/02/2024

Application agréée E-legalite.com



005-2024

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Jouques

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 5 février 2024
à 17h00

Date de la convocation : 30 janvier 2024

Nombre des membres		
Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
11	11	10

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq février à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Étaient présents : Éric GARCIN, Président et Maire, Joëlle JOUVIN, Vice-Présidente et Adjointe au Social, Martine AUSTRUY et Valérie TORCOL, Élus Municipaux, Paul CATHERINEAU, Josiane DEMANGE, Évelyne JUIGNET et Paulette PANSARD, Représentants de la Commune

Bons de pouvoir : Margaux BADROUILLARD donne procuration à Évelyne JUIGNET et Éliane BOYER donne procuration à Martine AUSTRUY

Était absent excusé : Claude NOBLE, Élu municipal

Secrétaire de séance : Martine AUSTRUY

N°3_CCAS_2024 OBJET : Délibération portant sur le Débat des Orientations Budgétaires de l'exercice 2024

Monsieur le Président présente les éléments de contexte et d'analyse, préfigurant les orientations budgétaires de l'exercice 2023.

Selon l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015, les CCAS des communes de 3 500 habitants et plus doivent faire un débat d'orientation budgétaire qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

Le débat est ensuite ouvert.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S., ouï l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Président, et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- PREND ACTE** de la tenue d'un débat relatif aux orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2023,
- APPROUVE** le Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023,

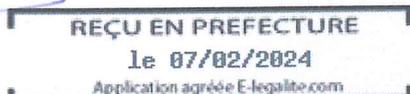
DIT que la présente délibération, certifiée conforme, sera publiée et rendue exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 7 février 2024
Au registre suivent les signatures

Le Secrétaire de Séance

Le Président

Eric GARCIN



93 DE-013-211300486-20240205-3 CCAS 2024





006-2024

Le Président :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le 7/02/2024
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 07/02/2024

Application agréée E-legalite.com

Rapport d'orientation budgétaire 2024 de l'activité du CCAS de JOUQUES

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire :

L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») concerne les CCAS.

Ainsi, les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, doivent faire un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), porté à la connaissance du Conseil d'administration dans les deux mois précédant le vote du budget.

La tenue du DOB se tiendra en cette séance du 5 février 2024. Le vote du budget prévisionnel se fera ultérieurement.

Le DOB permettra d'éclairer les membres du CCAS sur les équilibres budgétaires de l'établissement public préalablement au vote du budget. Il doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice.

Il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au contrôle de la légalité. Cette transmission doit s'opérer dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Jouques présente son rapport d'orientation budgétaire 2024.

Le CCAS accueille et accompagne le public en situation de précarité, tout au long de l'année.

Il attribue des aides, et mène une action en faveur des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Le CCAS a également pour mission la gestion de la demande de logement social.

Pour atteindre ses objectifs, il dispose d'un budget, avec ses recettes et ses dépenses.

I – ATTRIBUTION DES AIDES

I.1. AIDE SOCIALE LEGALE

L'accès aux droits :

Le CCAS traite les demandes d'aide sociale légale, notamment dans le cadre de la constitution des dossiers de CSS, d'APA, de placement en établissement, de la MDPH et de RSA.

Dans le cadre de cette mission, le CCAS a géré les demandes suivantes, durant les quatre dernières années :



003-2024

Dossiers aide sociale instruits	2021	2022	2023
Allocation Personnalisée d'Autonomie	9	24	14
Demandes de Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ex CMU-C et ACS	9	14	15
Aide sociale hébergement en maison de retraite + IME	4+1	9+7	8+0
Dossiers Maison Départementale des Personnes Handicapées	4 1. PCH 2. Carte mobilité - stationnement 3. Carte invalidité 4. Carte mobilité - Invalidité + stationnement	12 Essentiellement des demandes ou renouvellements de demandes de cartes mobilité - invalidité et ou stationnement	24 Essentiellement des demandes ou renouvellements de demandes de cartes mobilité - invalidité et ou stationnement
Demandes de RSA guichet CCAS	0	0	0

I.2. L'ATTRIBUTION DES AIDES DU CCAS

L'aide alimentaire :

Le CCAS attribue une aide alimentaire sous forme de Chèques d'Accompagnement Personnalisé. Evolution du montant de CAP attribué et du nombre de familles concernées :

Délivrance des CAP	2021	2022	2023
Montant annuel attribué	1180 €	1870 €	2080 €
Nombre de foyers concernés	18 <i>5 ont bénéficié de 100 € 1 a bénéficié de 80 € 12 ont bénéficié de 50 € (3 avaient déjà été aidés en 2020)</i>	21 <i>3 ont bénéficié de 150 € 8 ont bénéficié de 100 € 1 a bénéficié de 80 € 1 a bénéficié de 70 € 7 ont bénéficié de 50 € 1 a bénéficié de 20 € (6 avaient déjà été aidés en 2021)</i>	19 <i>2 ont bénéficié de 200 € 5 ont bénéficié de 150 € 6 ont bénéficié de 100 € 1 a bénéficié de 80 € 5 ont bénéficié de 50 € (6 avaient déjà été aidés en 2022)</i>

L'aide financière :

Le CCAS peut accorder diverses aides financières : Edf, cantine scolaire, aide aux leçons, frais de garde, classe transplantée, médecin expert pour tutelle, portage de repas. Les sommes sont versées directement aux créanciers après instruction du dossier et passage en Conseil d'Administration.

Aides financières versées	2021	2022	2023
Montant annuel accordé	522.5 €	640,80 €	362.8
Nombre de familles concernées	2	2	4

REÇU EN PREFECTURE

le 07/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99 BU-013-211300488-2024 0205-99 DOB 2024

L'aide aux transports :

Le CCAS se fournit en tickets de transports en commun auprès du service des transports du Pays d'Aix. Dépenses affectées à l'achat des tickets :

Dépenses de tickets de voyages	2021	2022	2023
Montant annuel commandé	0 €	230 €	0 €
Montant annuel distribué	48 €	112,60 €	92,90 €

Pour rappel les conditions d'attribution sont identiques à celles des CAP : constitution d'un dossier de demande, évaluation du reste à vivre pour déterminer le nombre de tickets délivrés.

II – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

II.1. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES POPULATIONS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Les missions essentielles du CCAS sont des missions d'accueil, d'information, d'évaluation et d'orientation des publics accueillis.

Nombre de Personnes accueillies :

Années	2021	2022	2023
Rendez-vous	354	611	635
Appels téléphoniques (pour des renseignements, de l'écoute, de l'accompagnement et de l'orientation)	-	-	804

Le CCAS intervient dans la lutte contre l'exclusion, notamment dans les domaines suivants :

- L'instruction des demandes de RSA :

Demandes de RSA	2021	2022	2023
Nombre réalisé par le CCAS	0	0	0

Aucune demande de RSA n'a été instruite en 2022 par le CCAS. Depuis 2021, les personnes peuvent solliciter le RSA directement auprès de la CAF, en ligne.

- La contractualisation et le suivi des bénéficiaires du RSA (CER) :

Le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) est un contrat que signe le bénéficiaire du RSA, dans lequel il informe le Conseil départemental des actions qu'il entreprend dans l'année pour son insertion socio-professionnelle. C'est une démarche obligatoire.

Le CCAS suit les foyers sans enfant à charge, et la MDS les familles avec enfant à charge. La CAF et Pôle Emploi contractualisent également les CER avec les bénéficiaires du RSA.

CER	2021	2022	2023
Nombre réalisé par le CCAS	11	18	19



010-2024

Rappel : le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône verse aux CCAS la somme de 15,24 euros par CER signé, dans le cadre d'une convention département/commune.

- L'accompagnement global des familles :

Le CCAS accompagne le public qui rencontre des difficultés dans plusieurs domaines (accès au logement, accès aux minima sociaux, à la retraite, surendettement, protection majeur vulnérable, aide à domicile...), et notamment dans les relations des usagers avec différents organismes, nécessitant un accès Internet :

- Avec la CAF, les caisses de retraite, la sécurité sociale, Pôle Emploi.

Suivi Renforcé avec le CCAS	2021	2022	2023
Nombre de Famille	9	18	14

Le CCAS sollicite également la Mission Locale, la Croix Rouge, les Restos du Cœur, la Commission Extra-Communale de l'Emploi de Jouques... en accompagnement complémentaire

II.2. ACTIONS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTÉS LIÉES AU LOGEMENT ET AU SURENDETTEMENT

La domiciliation :

Le CCAS se doit de domicilier les ménages qui n'ont pas d'adresse postale. Ainsi, le CCAS a domicilié :

Domiciliation CCAS	2021	2022	2023
Personnes domiciliées	4	4	7

Les personnes sont tenues de venir régulièrement chercher leurs courriers en mairie.

La domiciliation est valable un an, avec possibilité de renouvellement.

La prévention des expulsions domiciliaires, et du surendettement :

Le CCAS a pour mission de prévenir les expulsions domiciliaires.

Une situation d'expulsion est souvent liée à une situation de surendettement.

Pour prévenir l'expulsion domiciliaire, le CCAS oriente la famille vers le SASS la Chaumière (situé à La Roque-d'Anthéron) pour un accompagnement social.

Evolution des suivis :

Prévention des expulsions domiciliaires	2021	2022	2023
Nombre de familles reçues dans le cadre de la prévention de l'expulsion	-	-	-
Orientation vers le SASS la Chaumière	-	-	-
Nombre d'expulsions	1	-	-

Le Fonds Social au Logement :

Le CCAS instruit des demandes de FSL. Il s'agit d'une aide financière du Département des Bouches-du-Rhône, pour la consommation d'électricité ou d'eau, des familles qui rencontrent des difficultés à payer leur facture. L'aide est versée directement au fournisseur.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/02/2024

Application agréée E-legalite.com

FSL	2021	2022	2023
Nombre de Familles	0	0	0
Montant accordé	0	0	0

Durant l'année 2023, le CCAS a orienté des familles auprès des assistantes sociales de la Maison Des Solidarités, car les dettes étaient supérieures à 500€ et ne pouvaient donc être instruites que par un travailleur social.

III – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES SÉNIORS

III.1. TENUE DU REGISTRE DU PLAN D'URGENCE

Devenu obligatoire depuis la canicule de 2003, et selon l'article L.121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, un registre nominatif doit être tenu par le Maire, qui recense les personnes âgées, isolées et les personnes handicapées. La démarche est volontaire.

Le CCAS assure une action de veille téléphonique, en cas de plan grand froid ou de plan canicule déclenché par la Préfecture.

Le registre est régulièrement transmis au Centre de Secours de Jouques/Peyrolles, et à la Police municipale.

Registre Plan d'Urgence	2021	2022	2023
Nombre de personnes inscrites	98	91	83

Les inscriptions sur ce registre sont possibles toute l'année, le CCAS communique régulièrement sur l'importance de s'y inscrire.

III.2. LA TÉLÉASSISTANCE

Le CCAS est en contact régulier avec le service « Quiétude 13 » du Département, pour les nouvelles demandes de téléassistance, les résiliations, l'état de facturation, et la récupération des appareils.

Téléassistance	2021	2022	2023
Bénéficiaires	47	56	54

L'abonnement au service représente pour le budget de la Commune une dépense totale par trimestre de **1728 euros en moyenne (5184 euros par an)**, (8 € par personne et par mois).

III.3. ÉVÈNEMENTS

En juillet 2023, le CCAS a organisé une nouvelle édition de « Réal Guinguette » qui a réuni près de 90 personnes payantes.

Année	2022	2023
Dépenses		
Communication Affiches	283,28	167,20
Leclerc Meyrargues	118,31	184,37
SPAR	120,70	-
Location tables/verres ...	388,56	355,92



012-2024

Boulangeries	368,40	-
Orchestre Gil Maryel +GUSO	1229,97	1258,84
SACEM	110,94	126,77
ELAN (Nettoyage des nappes)	52,00	62,00
Fleuriste	-	24,00
TOTAL	2672,16 €	2179,10 €

En octobre 2023 le CCAS a participé à la Semaine Bleue Nationale.

Une semaine de festivités et d'activités a été organisée sur le thème « **Vieillir ensemble, une chance à cultiver** ». Notre bal de clôture a réuni 49 personnes.

Année	2022	2023
Dépenses		
Après-midi de clôture : Thé dansant		
Communication Affiches	394,20	354,00
Leclerc Meyrargues	149,66	321,17
Centrakor décoration	23,94	-
Boulangeries	417,00	-
Orchestre Gil Maryel+GUSO	1104,48	-
SACEM	184,87	-
Artistes Coup de Cœur Animation+GUSO		1400
Locations vaisselle	-	239,52
Autres activités de la semaine		
Ferme Augustine	100,00	100,00
Simulateur vieillissement	395,00	-
Projection film		594,76
TOTAL	2769,15 €	3009,45 €

IV – LA GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Nombre de logement HLM sur la Commune	206
Famille et Provence	115
SFHE	14
3 FSUD	77

Le CCAS gère la demande de logement social.

Depuis 2010, le CCAS est service enregistreur du numéro unique départemental.

Demande de logement social	2021	2022	2023
File active	95	110	80

Origines des demandes de logement enregistrées en 2023 (File active 2023) : 83% des demandes, émanent de personnes résidant à Jouques, et 17 % de personnes résidant à l'extérieur.

Le CCAS participe activement aux Commissions d'Attribution de Logement (CAL). Pour ce faire, il collabore avec les bailleurs, la Sous-Préfecture, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et Aix Marseille Métropole.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/02/2024

Application agréée E-legalite.com

08_011_013_211300488-20240205-08_008_2024

Évolution des attributions de logements depuis 2012 :

CAL	2021	2022	2023
Famille & Provence	11	6	10
SFHE	1	1	1
3 FSUD	-	73	2
Total des attributions de logement	12	80	13

V – RECETTES ET AUTRES DÉPENSES DU CCAS EXERCICE 2022

V.1. BUDGET

Le CCAS a un budget propre. Le Conseil d'Administration délibère sur les affaires d'ordre financier qu'il traite.

Il se réunit, une à deux fois par trimestre, après convocation de ses membres et délibère sur tous sujets qui le demandent. Un compte rendu de chaque séance est rédigé.

Délibérations	2021	2022	2023
Nombre	14	13	19

Evolution du budget du CCAS	2021	2022	2023
Budget	27 576,55 €	23 706, 23 €	19 218,22 €
	- Subvention Commune : 17 000 € - Reliquat : 5 495,55 € - Remboursements CAP 2020 : 5000 €	- Subvention Commune : 4 000 € - Reliquat : 16 965,47 € - Recettes 2022 : 6 740, 76 €	- Subvention Commune : 6 000 € - Reliquat : 13 218,22 € - Recettes 2023 : 1586,16 €

Le budget du CCAS est directement abondé par une subvention de la Commune. En 2023 cette subvention était d'un montant de 6000 euros.

Le CCAS perçoit également du Département une somme forfaitaire par CER réalisé (voir paragraphe contractualisation des bénéficiaires du RSA).

	2021	2022	2023
Sommes perçues du Département	0 €	365,76 €	137,16

Autres recettes du CCAS : remboursement des CAP non utilisés, par la société émettrice des chèques :

	2021	2022	2023
Montant des CAP remboursés	0 €	1370 €	630 €



014-2024

Perspectives 2024 :

Il est envisagé de demander une subvention de 20 000 €.

V.2. DÉPENSES

Evolution des dépenses (en euros) du CCAS entre 2022 et 2023 :

2022		2023	
Alimentation - Fournitures alimentation pour la Semaine Bleue 2022 - Fournitures alimentation pour la Guinguette 2022 - Fournitures alimentation SPAR pour la Semaine Bleue 2021	879,12	Alimentation - Fournitures alimentation pour la Semaine Bleue 2023 - Fournitures alimentation CCAS - Fournitures alimentation pour la Guinguette 2023 - Fournitures alimentation Noël EHPAD	556,86
Autres fournitures non stockées - Fournitures de ballons pour la Semaine Bleue 2022 - Cadeaux Résidents Fontclair Noël 2022 - Nettoyage nappes Guinguette 2022	288,94	Autres fournitures non stockées - Fournitures de fleurs pour la Guinguette 2023 - Fournitures diverses : sac cadeaux Noël EHPAD	76,39
Fournitures administratives	0,00		0,00
Contrats de prestations de service - Contrat d'Assistance du logiciel CCAS 2022 - Affiches Guinguette 2022 - GUSO Guinguette 2022 - SACEM Guinguette 2022 - Location tables/verres Guinguette 2022 - Achat tickets de bus - Prestations Musiciens Guinguette 2022 - Flyers Guinguette 2022 - Repas avec représentants 3FSUD - Affiches Semaine Bleue 2022 - Ferme Augustine Semaine Bleue 2022 - Prestations Musiciens Semaine Bleue 2022 - GUSO Semaine Bleue 2022 - Simulateur vieillissement Semaine Bleue 2022 - Affiches + Communication Semaine Bleue 2022	4 968,43	Contrats de prestations de service - Maintenance du logiciel du CCAS 2023 - Modification de la donnée de base du logiciel CCAS - Affiches Guinguette 2023 - GUSO Guinguette 2023 - Location tables/verres Guinguette 2023 - Prestations Musiciens Guinguette 2023 - Flyers Guinguette 2023 - Nettoyage nappes Elan - Affiches Semaine Bleue 2023 - Ferme Augustine Semaine Bleue 2023 - Prestations Orchestre Semaine Bleue 2023 - GUSO Semaine Bleue 2023 - Location vaisselle Semaine Bleue 2023 - Affiches + Communication Semaine Bleue 2023 - Projection d'un film Semaine Bleue 2023	5559,01
Autres primes d'assurances - Contrat assurance pour les bénévoles	98,78		-
Documentation générale et technique - Cotisation UNCCASS	151,57	Autres contributions obligatoires - Abonnement revue UNCCASS	152,60
Fêtes et cérémonie - Gâteaux des Roi EHPAD 2022 - Apéritif Plénière du 28 juin 2022 - SACEM Semaine Bleue 2022 - Fournitures alimentations Semaine Bleue 2022	848,37	Fêtes et cérémonie - Gâteaux des Roi EHPAD 2023 - Apéritif Plénière 2023 - SACEM Guinguette 2023 - Fournitures diverses cadeaux EHPAD Noël 2023	523,70
Secours d'urgence	0,00	Secours d'urgence	
Aides - Prise en charge d'un portage repas 2021 - Participation aide financière EDF - Fournitures de Chèques de Service	3 152,80	Aides - Achat de chèques personnalisé pour 2023 - Participation aide financière cantine - Participation financière au paiement de la cantine - Participation FSL - Participation financière au paiement de la cantine - Participation financière au paiement de la cantine	6 021,30
Charges diverses de la gestion courante - Cotisation UDCASS	100	Charges diverses de la gestion courante - Cotisation UDCASS	100
TOTAL	10488,01		12 989,86

REÇU EN PREFECTURE

le 07/02/2024

Application agréée E-legalite.com

Il convient de noter que sera ajouté au budget 2024 :

- Location d'un camion + chauffeur auprès d'ELAN pour les Restos du cœur : environ 6 000 €
- Action Parentalité : environ 1 500 €
- Régularisation comptable : 5 000 €

BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2023

Les perspectives et enjeux envisagés pour l'année 2023 ont été remplis voire étoffés répondant aux maîtres mots qui animent le CCAS :

solidarité- bienveillance – optimisme - dynamisme

- Une écoute toujours plus personnalisée : conseil, orientation.
- Des visites à domicile, à la maison de retraite.
- Un portage de repas à domicile agrémenté de vigilance, écoute et bienveillance de l'agent municipal dédié à ce service aux personnes isolées
- Des aides à l'alimentation par des coupons-chèques, au transport par des tickets gratuits.
- Des appels téléphoniques réguliers à la demande des personnes isolées.
- Une intervention soutenue lors de la canicule de l'été.
- Ponctuellement, aide au financement de dettes restantes après saisine de tous les organismes ayant vocation à intervenir.
- Un travail étroit avec les assistantes sociales et les agents dédiés à la recherche d'emploi.
- Mise en place d'un dispositif destiné aux Restos du Cœur ayant trait au transport et livraison toutes les semaines de denrées et autres produits d'hygiène et ménagers, cela de Marseille au centre des Restos du Cœur de Peyrolles.
- Une action aidé/aidant dans le cadre de Jouques « ville aidante Alzheimer » : action active, chaleureuse et efficace rassemblant 2 fois par mois jusqu'à 15 personnes.
- Etude et organisation d'une action « parentalité » ouverte à toutes les familles pour des rencontres parents/enfants dans un objectif social, éducatif. L'accueil est assuré par des bénévoles du CCAS. Professionnels de la santé et autres animent des séances (psychomotricité, psychologie...) Une convention est en cours d'établissement à cet effet entre l'association 1,2,3 Petits Pas et le CCAS de Jouques.
- Une semaine bleue particulièrement réussie par la qualité et le nombre d'animations, ateliers, rencontres, balades, visites ...

C'est dans un esprit et un cadre intergénérationnels que nombre de partenaires ont répondu aux propositions et appels du CCAS :

Les écoles primaires, la Bibliothèque municipale, Elan, les Amis de Jouques, la maison de retraite Fontclair, les centres de loisirs, des aînés, le Foyer la belle Epoque....

- Enfin, en termes de communication :
 - o Le site internet du CCAS a été entièrement revu dans sa forme et son contenu,
 - o La feuille CCAS « Brin de caquette » en est à 6^e édition
- Pour conclure Céline, chargée d'accueil au CCAS poursuit des formations qui enrichissent ses connaissances sur un plan social et technique. Cela lui permet d'être en permanence au fait de l'actualité et ainsi toujours plus à même d'appréhender les situations.

Que soit remerciés ici toutes et tous ceux qui ont contribué à soulager physiquement et moralement bien des personnes fragiles.



016-2024

COMMENT LE CCAS ENVISAGE LE PAYSAGE SOCIAL 2024 :

Fort d'une politique d'avancées sociales significatives, le CCAS est aujourd'hui en veille permanente des faits sociétaux pour mettre en œuvre des actions y répondant.

N'ayant pas la présence du paysage sociétal de 2024, le CCAS poursuit ses actions en place, les améliore autant que faire se peut et envisage quelques avancées solidaires.

Dans la continuité et la recherche d'améliorations :

Toutes les actions sont animées par les membres du CCAS dans son ensemble : administrateurs et bénévoles avec des séances plénières régulières. En effet le rôle d'étude et de prise de décisions du Conseil d'Administration quant à des situations financières difficiles est de plus en plus restreint par l'intervention de nombreux organismes saisis par la chargée d'accueil du CCAS.

Aussi administrateurs et bénévoles se voient œuvrer ensemble sur tous les fronts : dossier Alzheimer, Parentalité, Semaine bleue, rédaction Brin de Causette, visites à domicile, appels téléphoniques réguliers et en cas d'urgence, ...

Cette situation renforce l'esprit de coopération, le dynamisme, la richesse d'idées, de propositions, tournés vers tous et en particulier les plus vulnérables.

Des avancées solidaires :

- Action « Jouques ville aidante Alzheimer » 2024. L'association France Alzheimer renforce la mise en place de la Halte Relais sur Jouques. L'objectif de ce moment est de faire participer ensemble les aidés et aidants à des ateliers et animations pour que chacun prenne conscience d'une autonomie possible de l'aidé et un confort ainsi qu'un réconfort moral pour l'aidant.
- Projet Parentalité : sa mise en place est prévue pour le 7 février 2024. Une séance par mois de psychomotricité pour les enfants de 0 à 3 ans, entame cette démarche, ainsi qu'un accueil libre à la fin de chaque mois pour les parents et enfants de 0 à 6 ans. Des cafés-Parents sont prévus à la demande des familles. Cette action est en collaboration étroite avec l'association « 1 2 3 Petits Pas » pour un an.
- Semaine bleue élargie aux communes du Val de Durance et étoffée par des ateliers innovants et de nouveaux partenaires dont le Conseil Municipal des Jeunes.
- Des actions intergénérationnelles tout au long de l'année.
- Une rencontre prévue avec la Banque Alimentaire pour une éventuelle collaboration.
- Prêt d'un bureau d'accueil à l'association Sauvegarde 13
- Participation active à l'agenda 2030 dans le cadre d'une action extra communale « Territoire durable ». Le CCAS s'inscrit dans le chapitre solidarité-prévention avec pour thème : « se préserver ensemble ».
- Une collaboration avec l'association « Graines de Parents » dans son action de soutien aux femmes victimes de violences conjugales.
- Poursuite du dispositif destiné aux restos du cœur : transport et livraison de produits et denrées pour le centre de Peyrolles.

Conclusion :

Il est à noter que les activités toujours plus nombreuses du CCAS demandent un certain investissement. Aussi le besoin, voire la nécessité de bénévoles dévoués est cruciale. Une communication est faite régulièrement à cet effet.